Image not found or type unknown

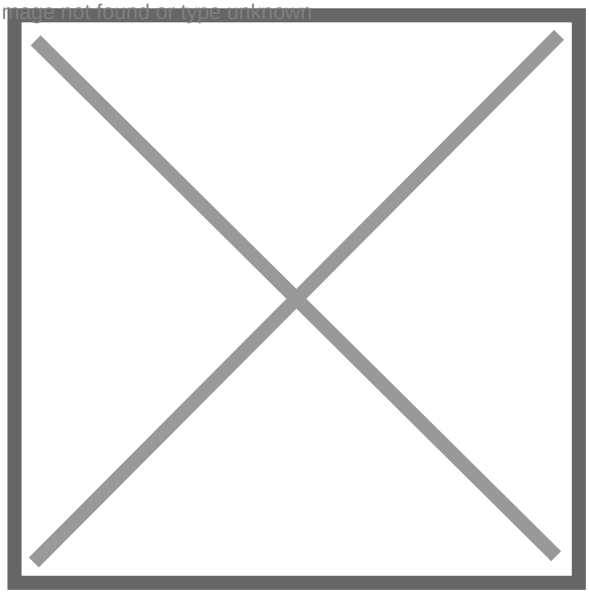

Mariage et visa franco/chinois

Par **fabrice**, le **20/06/2009** à **19:15**

Bonjour, je recherche une personne de nationalité Chinoise , afin de l'épouser et vivre en France avec elle .
Je suis de nationnalité Française .

Je voudrais savoir si nous pouvons nous marrier en France et qu'elle puisse rester vivre a mes côté sans risquer d''être expulser par la suite .

Quelles sont les possibilités pour qu'elle puisse avoir un visa pour venir me rejoindre en France et m'épouser .

Sinon ,si ce n'est pas possible , un mariage en Chine est t'il reconnu en France et s'il y a mariage dans son pays , aura t'elle le droit de venir vivre en France avec moi ?

Et si nous avons des enfants , auront 'ils la nationalité Française ?

Les lois actuelles sur le sujet pour moi étant très confuses ,merci de votre réponse .

Par **anais16**, le **20/06/2009** à **20:58**

Bonjour,

pour le mariage, deux options:
-vous marier en Chine, faire transcrire le mariage en France (nécessaire pour la reconnaissance du mariage étranger) et ensuite faire venir cette personne en France avec un

visa long séjour conjoint de français. Une fois en France, elle aura immédiatement un titre de séjour conjoint de français.
-demander un visa court séjour(touristique de moins de trois mois), vous marier en France, elle retourne en Chine demander un visa long séjour conjoint de français et ensuite un titre de séjour.

Les deux options prennent du temps surtout la transcription du mariage et l'obtention des visas.

Pour les enfants:
si vous êtes de nationalité française et que les enfants naissent en France, alors ils seront automatiquement français.

Par **fabrice**, le **21/06/2009** à **17:40**

Merci de votre réponse

Pour moi la solution d'un mariage en France serait la meilleur , étant donné que j'ai un travail stable en France .

Mais concernant le visa , est ce que je pourrai améliorer les chances de ma future conjointe pour l'obstention du visa , du genre que je possède une maison et peux donc l'acceuillir ou autres informations que je pourrai donner a l'administration Chinoises ?

Les visas étant difficiles a obtenir en Chine .

Par **anais16**, le **21/06/2009** à **18:28**

Pour le visa, c'est à l'administration française que vous aurez à faire, au Consulat.
Vous verrez que l'on vous demandera d''établir une attestation d'accueil et l'on vérifiera effectivement si vous avez un logement décent et un salaire suffisant.
Il est vrai que les visas pour les choinois sont très difficiles à obtenir, à vous de fournir un dossier des plus complets, selon ce que le Consulat vous demandera de fournir.

Par **fabrice**, le **21/06/2009** à **19:46**

Merci beaucoups pour vos informations

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés